Sherpa

RAPPORT MORAL 2011

Approuvé lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2012

À l'aube du 21ème siècle, tandis que les auteurs de crimes contre l'humanité allaient enfin pouvoir être traduits en justice avec la mise sur pied de la Cour Pénale Internationale, l'évolution du contexte économique mondial, et tout particulièrement le développement d'une logique de profit immédiat au détriment de l'intérêt collectif, était à l'origine de nouvelles formes d'impunité.

SHERPA, association loi 1901, a été créée en 2001 à l'initiative de l'avocat William Bourdon, en vue de combattre ces nouvelles formes d'impunité. L'association a pour objet de prévenir et de lutter contre les crimes économiques, c'est-à-dire :

- Les atteintes aux droits humains (droits économiques, sociaux ou culturels), et les dommages environnementaux perpétrés par les acteurs économiques ;
- La multiplication des flux financiers illicites en provenance des pays en développement.

SHERPA rassemble des juristes et avocats qui partagent les valeurs de justice et de solidarité. Convaincus que le droit constitue un outil précieux pour agir en faveur du développement, les membres de SHERPA ont choisi de mettre leurs compétences et leur savoir-faire juridiques au service des missions suivantes :

- Apporter son soutien juridique aux populations victimes de crimes économiques dans les pays en développement ;
- Formuler des propositions en vue de promouvoir une meilleure régulation des activités commerciales et des flux financiers transnationaux ;
- Sensibiliser la société civile aux enjeux de la criminalité économique.

Notre objectif ultime est de replacer l'intérêt collectif au cœur des stratégies entrepreneuriales et des politiques publiques afin de contribuer à l'émergence d'une société globalisée plus juste dans laquelle le droit des peuples à jouir de leurs ressources serait respecté.

Table des matières

Le Mot du Président 5

I. PANORAMA DES ACTIVITES REALISEES EN 2011 6

RESTITUTION DES BIENS MAL ACQUIS 7

La Guinée Équatoriale, au cœur de l'enquête 7

Le Prix UNESCO-Obiang à nouveau examiné 8

Printemps Arabe et Biens Mal Acquis 9

Nos Manifestations 10

REGULATION DES MULTINATIONALES 12

Campagne Européenne « Rights for People, Rules for business » 12

SHERPA publie « Réguler les entreprises transnationales, 46 propositions » 14

Nos Manifestations 15

DOSSIERS 17

AREVA – Lancement de l'Observatoire de la Santé au Niger 17

L'Affaire Mopani – Évasion fiscale dans les mines de cuivre en Zambie 19

AMESYS – Un système d'espionnage au service du régime de Kadhafi 21

Disney en Chine – Fairwashing, ou la RSE instrumentalisée à des fins commerciales 22

Projet de Barrage en Ouganda – Comment la BEI transgresse ses politiques opérationnelles 23

BREVES 25

Nos contributions 25

Les Bonus 26

Nous y étions 27

II. VIE DE L'ASSOCIATION 29
ACTUALITÉS 30
Élargissement du Conseil d'Administration 30
Changements intervenus dans l'équipe salariée 30
Communication 31
RAPPORT FINANCIER 32
Préambule 32
Ressources 32
Dépenses 33
Compte de Résultat 34
REMERCIEMENTS 35
Nos Financeurs 35
L'Équipe SHERPA 36

Le Mot du Président

« SHERPA a fêté cette année ses 10 ans… la belle aventure, continue, contre vents et marées.

Mes premiers mots seront évidemment à l'attention de Maud PERDRIEL-VAISSIERE, Sandra COSSART et Rachel LEENHARDT, formidable trio qui a continué à porter le drapeau de SHERPA, vaillamment et efficacement tout au long de l'année 2011. Merci également à tous les stagiaires et bénévoles qui, discrètement, nous donnent de sérieux coups de main.

Cette année, notre expertise sur les questions de responsabilité sociale et environnementale des entreprises s'est diffusée, notamment grâce à la parution de notre publication « Réguler les entreprises transnationales : 46 propositions ». Certaines de nos idées ont été reprises, par d'autres acteurs politiques, économiques et de la société civile internationale. Nous sommes heureux de voir se propager des solutions susceptibles de participer à cette humanisation de la mondialisation qui tarde tant.

En 2011, on a également assisté à de multiples rebondissements dans l'affaire des Biens Mal Acquis. Je pense bien évidement aux plaintes pour enrichissement qui ont suivi le renversement des dictatures arabes mais aussi à la perquisition ordonnée par les juges d'instruction en Septembre au luxueux domicile du fils du Président Obiang, de Guinée Équatoriale. Ce recul de l'impunité a notamment été permis par le travail d'enquête préalable que nous avons réalisé et c'est une grande fierté. Ce combat nous a permis de développer une expertise en matière de recouvrement d'avoirs illicites et plus largement de lutte contre la grande corruption, désormais reconnue internationalement. Elle contribuera à nourrir demain de nouvelles actions avec une détermination et une vigilance qui doivent rester de mise.

SHERPA s'est attaquée cette année à un nouveau sujet : l'évasion fiscale des multinationales. Cette hémorragie de capitaux en provenance des pays du sud les prive chaque année d'au moins 125 milliards d'euros de recettes fiscales, autant d'argent qui ne sera pas investi dans la santé, l'éducation, les infrastructures…

Nous avons par ailleurs poursuivi notre mutation structurelle en améliorant notre gouvernance et notre fonctionnement. Après deux années de transition, nous voilà maintenant dans une nouvelle décennie, que nous allons envisager collectivement en réajustant notre stratégie et en redéfinissant nos ambitions.

L'année 2012 devra être également celle d'un renforcement de notre réseau international qui va s'accélérer avec la Caravane Juridique, qui va transporter des juristes de SHERPA dans plusieurs pays d'Afrique francophone dès l'automne 2012, pour y animer avec nos partenaires locaux des ateliers de formation et de sensibilisation à la RSE.

L'occasion m'est ici donnée de rappeler à quel point la richesse de SHERPA est aussi celle de sa dualité, toute à la fois activiste judiciaire et force de propositions, en pointe dans le domaine de la RSE comme celui des flux financiers illicites, organisation minuscule et d'une efficacité enviée. *Small is beautiful*. »

I. PANORAMA DES ACTIVITES REALISEES EN 2011

La Guinée Équatoriale, au cœur de l'enquête

Rappel des faits

En 2007, SHERPA, Survie et la Fédération des congolais de la Diaspora déposent plainte devant le parquet de Paris contre les familles dirigeantes du Congo-Brazzaville, de la Guinée Équatoriale et du Gabon, estimant que les patrimoines immobiliers considérables qu'elles possèdent n'ont pu être constitués au moyen de leurs seuls salaires et émoluments. La plainte repose sur le chef d'inculpation de recel de détournement de fonds publics qui incrimine le fait de détenir sur le sol français des biens qui ont été acquis de manière illégale. Malgré les résultats très concluants de l'enquête de police, cette première plainte est classée sans suite.

En 2008, Transparency International (TI) France et un citoyen gabonais déposent, avec l'appui juridique de SHERPA, une plainte avec constitution de partie civile dans l'espoir de surmonter l'inertie du parquet et d'obtenir l'ouverture d'une information judiciaire. Après 4 années de batailles judiciaires, la Cour de Cassation juge finalement recevable la plainte avec constitution de partie civile de TI France et une instruction est ouverte fin 2010.

Guinée Équatoriale ©Will Sands, Fractures photo

Quoi de neuf en 2011 ?

Juin 2011 – Un article paru dans Le Monde révèle que les familles visées ont continué à acquérir en France des voitures et autres biens de luxe après le dépôt de la plainte.

Ainsi, Teodorin Nguema Obiang, fils du Président équato-guinéen et Ministre d'État chargé de l'agriculture et des forêts, a affrété en 2009 un avion ayant fait escale en France avec à son bord 26 voitures de luxe ! Au même moment, Tracfin informait le parquet que le même Teodorin Obiang avait dépensé pas moins de 18 millions d'euros lors de la vente aux enchères de la collection d'Yves Saint-Laurent et de Pierre Bergé. Ali Bongo a acquis en 2009 une Bentley d'une valeur de 200 000 euros, tandis que le neveu du président congolais Sassou-Nguesso, chargé par son oncle de prélever les taxes sur les tankers de pétrole, a acquis une Porsche d'une valeur de 137 000 euros.

Les juges d'instruction en charge du dossier ont évidemment demandé au parquet de leur accorder un réquisitoire supplétif, pour pouvoir étendre leur enquête à ces nouveaux éléments. Alors qu'il aurait dû s'agir d'une simple formalité, le parquet a refusé de donner suite. En conséquence, SHERPA et TI France ont déposé une nouvelle plainte avec constitution de partie civile concernant ces faits nouveaux pour permettre le bon déroulement de l'enquête des magistrats instructeurs.

Septembre 2011 - A une semaine d'intervalle, les deux juges d'instruction ordonnent la perquisition de l'hôtel particulier de Teodorin Obiang, d'un luxe indécent, situé au 42 avenue Foch, et la saisie d'une dizaine de voitures de collection lui appartenant.

Suite aux révélations de Robert Bourgi, qui affirme avoir remis des « mallettes » de billets à différents hauts responsables politiques français de la part de dirigeants africains, TI France et SHERPA demandent aux juges d'instruction de procéder à son audition. Les trois chefs d'État visés dans cette affaire font en effet parti des six qui auraient, selon M. Bourgi, financé les campagnes électorales de Jacques Chirac et d'autres hommes politiques français. Il est entendu début octobre, mais curieusement dit ne détenir aucune information malgré son rôle d'intermédiaire privilégié.

Octobre 2011 – Le 19 Octobre, la Guinée Équatoriale a annoncé par décret la nomination de Teodorin Obiang comme délégué permanent adjoint auprès de l'UNESCO, une charge qui pourrait lui conférer l'immunité diplomatique et ainsi lui permettre de se soustraire aux procédures judiciaires en cours en France.

*Le Prix UNESCO-Obiang à nouveau examiné

Le Prix UNESCO-Obiang Nguema Mbasogo pour la Recherche en Sciences de la Vie avait été créé sur décision du Conseil en octobre 2008, et financé par le président équato-guinéen à hauteur de 3 millions de dollars en vue de récompenser les initiatives scientifiques de nature à améliorer la condition humaine. D'intenses campagnes internationales de protestation, auxquelles SHERPA prend part, dénoncent alors l'instrumentalisation de l'UNESCO par le régime Obiang. En octobre 2010, le Conseil Exécutif de l'UNESCO avait, faute de consensus, décidé de suspendre le prix pour une durée indéterminée.

Le devenir du prix, qui n'a jamais attribué, est à nouveau mis à l'ordre du jour en 2011. La société civile ainsi que de nombreuses personnalités politiques et intellectuelles se mobilisent pour que le prix soit définitivement supprimé et ainsi éviter que l'UNESCO n'entache sa crédibilité et sa réputation en s'associant au régime du président équato-guinéen, tenu pour l'un des plus corrompus et fermés au monde. Une autre source d'inquiétude tient au fait que le prix UNESCO-Obiang aurait été financé non pas par la Fondation Obiang Nguema Mbasogo, comme annoncé, mais par des fonds publics de la Guinée Équatoriale.

Début octobre 2011, les 58 membres du Conseil Exécutif de l'UNESCO ont décidé de maintenir la suspension du prix. Aucun consensus n'ayant pu être trouvé, la question sera à nouveau abordée lors de la prochaine réunion du Conseil au printemps 2012.

*Printemps Arabe et Biens Mal Acquis

Début 2011, dans la foulée des Révolutions Arabes, Sherpa dépose successivement plainte contre les familles Ben Ali, Moubarak et Kadhafi, afin que soient identifiés, saisis et restitués les avoirs illicites qu'ils ont pu accumuler sur le sol français pendant qu'ils étaient au pouvoir.

Les Enjeux - À travers ces initiatives judiciaires, SHERPA entendait obtenir une saisie rapide de ces avoirs et empêcher qu'ils ne soient déplacés vers des juridictions non coopératives, ce qui pourrait contrarier les efforts de recouvrement des États concernés.

Si cette série de plaintes peut être considérée comme le deuxième volet de l'affaire des Biens Mal Acquis, la problématique est radicalement différente de la première plainte qui vise les dirigeants du Congo-Brazzaville, du Gabon et de la Guinée Équatoriale, qui sont, eux, toujours au pouvoir.

C'est donc sans surprise que, contrairement aux procédures engagées à l'encontre des présidents en exercice d'Afrique de l'Ouest, les plaintes ont rapidement été jugées recevables par le parquet de Paris, des mesures de gel ont été prises et des informations judiciaires ouvertes en juin dans les cas des Ben Ali et Moubarak. Une enquête préliminaire était par ailleurs toujours en cours au 31 décembre 2011 s'agissant des avoirs du clan Kadhafi.

Place Tahrir - © CC Khalil Albahid (FlickR.com)

Une question reste en suspens : On peut se féliciter de la réactivité des institutions judiciaires, mais si le Procureur de la République ne s'est pas opposé à l'ouverture d'informations judiciaires, pourquoi n'en a-t-il pas pris l'initiative auparavant ? Il est pourtant évident que plus on attend, plus il est probable que les avoirs soient placés hors de portée des enquêteurs, et plus les chances de recouvrement seront faibles.

Où en sommes-nous ? La Tunisie, l'Égypte et la Libye étant désormais engagées elles-mêmes dans des procédures de recouvrement, SHERPA n'y occupe plus une position centrale. L'association suit néanmoins l'évolution de ces dossiers avec attention. Une fois les fonds rapatriés, il faudra en outre s'assurer qu'ils soient bien mis au service de l'intérêt général et de la construction de démocraties ; dans cette optique, les sociétés civiles tunisiennes et égyptiennes seront appelées à jouer un rôle majeur.

Nos Manifestations

20 & 21 Juin 2011 I Séminaire international sur la restitution des avoirs illicites (Paris)

Dans le cadre d'un projet portant sur le rôle de la société civile en matière de restitution des avoirs illicites, SHERPA a organisé un séminaire international à Paris les 21 et 22 juin 2011. Cette rencontre de deux jours a rassemblé 33 experts internationaux d'horizons divers (France, Suisse, Norvège, États-Unis, Royaume Uni, Nigéria, Brésil, etc...) en pointe sur la question de la restitution des avoirs illicites. L'objectif était d'apprécier dans quelle mesure il est possible pour la société civile de surmonter l'inertie des États, et d'engager des procédures de recouvrement d'avoirs illicites lorsque ces derniers n'en prennent pas l'initiative.

Cette rencontre a eu lieu après plusieurs mois de recherches, de consultations et d'entretiens axés sur les questions suivantes :

- Existe-t-il des voies légales pour permettre à des acteurs non-étatiques d'enclencher des procédures dans le domaine du recouvrement d'avoirs illicites ?
- Quelles leçons tirer des expériences, passées ou en cours ?
- Quelles sont les pistes les plus prometteuses, et quelles nouvelles démarches pourraient être tentées ?
- Quels sont les principaux défis et contraintes ?

Les actes du colloque viendront à l'appui d'un rapport dont la publication est prévue en 2012.

24-28 Octobre I Atelier « *Best practises in asset recovery* » - 4ème Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies Contre la Corruption (Marrakech)

SHERPA était la seule ONG française représentée lors de cette conférence incontournable. Nous y étions en notre capacité personnelle mais aussi et surtout en tant que membre du comité exécutif de la coalition UNCAC, qui regroupe plus de 300 organisations de la société civile engagée dans la lutte contre la corruption à travers le monde. SHERPA a également dirigé le groupe de plaidoyer sur le recouvrement d'avoirs illicites et à ce titre, a pris une part active dans les activités de lobby auprès des délégations nationales de chacun des États parties à la convention.

Pour l'essentiel, les recommandations de ce groupe portent sur :

- La levée des obstacles juridiques au recouvrement des avoirs illicites (immunité, confiscation sans condamnation pénale…) ;
- La reconnaissance du statut de victimes des citoyens originaires des pays spoliés ;
- La mise en place d'un système de plainte au sein de l'UNODC/Groupe de travail intergouvernemental sur les avoirs illicites pour permettre à la société civile de faire part de leurs préoccupations en matière de recouvrement des avoirs illicites ;
- L'admission de *Public Interest Litigation* dans le domaine du recouvrement d'avoirs illicites, c'est-à-dire le déclenchement de poursuites judiciaires par d'autres entités que les États eux-mêmes.

Un atelier sur le recouvrement des avoirs illicites a en outre été organisé en marge de la conférence. Les panelistes présents faisaient tous partis des délégations étatiques, ce qui a permis d'avoir une forte participation et de riches échanges. L'objectif de l'atelier était de mettre en avant les meilleurs pratiques en matière de recouvrement d'avoirs illicites, de présenter les initiatives (législatives ou autres) prises récemment par les Etats et l'initiative StAR (Stolen Asset Recovery) de la Banque Mondiale.

Campagne Européenne « Rights for People, Rules for business »

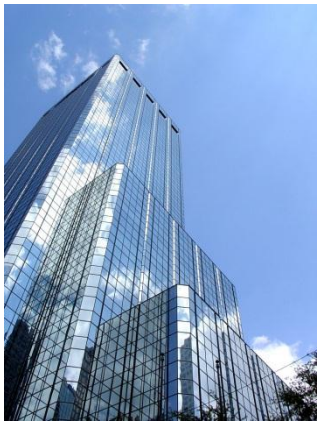

Pétition « Des Droits pour tous »

En tant que membre du Forum Citoyen sur la Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises (FCRSE), SHERPA a participé à une campagne de mobilisation citoyenne pour la régulation des multinationales, dirigée par European Coalition for Corporate Justice (www.corporatejustice.org).

Cette plateforme rassemble, par le biais de coordinations nationales, plus de 250 ONG au niveau européen, dont Amnesty International, le CCFD-Terre Solidaire, Oxfam, Greenpeace…

Cette campagne visait à la fois à sensibiliser les citoyens européens sur le rôle à jouer par l'Union Européenne en matière de régulation des entreprises transnationales, à la fois en Europe et à l'extérieur, et à déployer un lobbying juridique auprès des institutions européennes.

SHERPA a entre autres collecté 3 800 signatures pour la pétition « Des droits pour tous, des règles pour les multinationales ». Les mesures proposées dans ce texte incluent des obligations de reporting extra-financier pour les multinationales basées en Europe, et la possibilité pour des personnes affectées par leurs activités dans les pays en développement de saisir la justice européenne.

DES DROITS POUR TOUS, DES REGLES POUR LES MULTINATIONALES

Mi-juillet, les 73 000 signatures recueillies au niveau européen ont été remises à Antonio Tajani, vice-président de la Commission Européenne, chargé de l'industrie et de l'entreprenariat, avec l'appui de 140 eurodéputés. SHERPA, en tant que membre du CA du FCRSE ainsi qu'au sein du *steering group* de la plateforme ECCJ, poursuit ses activités d'information et de lobbying à l'intention des élus pour la régulation des entreprises transnationales.

30 Novembre 2011 I Table ronde au Parlement Européen - Accès à la Justice pour les victimes des multinationales (Bruxelles)

SHERPA, le CCFD-Terre Solidaire et European Coalition for Corporate Justice (ECCJ) ont organisé conjointement un atelier intitulé « *Europe : Which access to justice for victims of multinationals ?* », destiné à mobiliser les élus européens sur la question.

La révision actuelle du système légal européen doit prendre en compte le fait que les activités des entreprises ne s'arrêtent pas aux frontières de l'Europe. C'est une opportunité pour les institutions d'assurer l'accès effectif à la Justice européenne pour les victimes de l'activité des multinationales dans les pays en développement.

Les associations ont présenté aux eurodéputés le problème de la malédiction des ressources : nombre de pays qui disposent de ressources naturelles (minières, notamment) restent plongés dans une pauvreté extrême. Les ressources naturelles, en tant qu'objet de convoitise, sont à l'origine de nombreux conflits pour le contrôle des régions extractives. Elles sont aussi l'objet d'investissements massifs de la part de multinationales, sans que cela ne permette le développement du pays. Au contraire, le pillage des ressources et les violations des droits de l'homme sont monnaie courante.

Pour les victimes, que leur gouvernement échoue souvent à protéger, il n'existe pas de recours dans les pays d'origine des acteurs économiques. À l'appui, des cas concrets, tels les agissements de Shell dans le delta du Niger, ou ceux de Perenco en République Démocratique du Congo.

Les organisateurs ont également mis l'accent sur les insuffisances juridiques et transmis des recommandations, à relayer par les eurodéputés, pour une meilleure prise en compte de ces cas de violation qui restent impunis.

La table ronde a abouti à une Déclaration écrite, par laquelle les députés du Parlement Européen ont interpellé la Commission Européenne et l'ensemble des États membres sur la nécessité de renforcer le cadre juridique applicable aux violations des entreprises en matière de droits de l'Homme et de l'environnement.

*SHERPA publie « Réguler les entreprises transnationales, 46 propositions »

Préface de Mireille DELMAS-MARTY

Professeure agrégée en droit privé et en sciences criminelles, élue au Collège de France où elle occupe depuis 2002 la chaire « Études juridiques comparatives et internationalisation du droit », membre élue de l'Académie des Sciences Morales et Politiques depuis 2007.

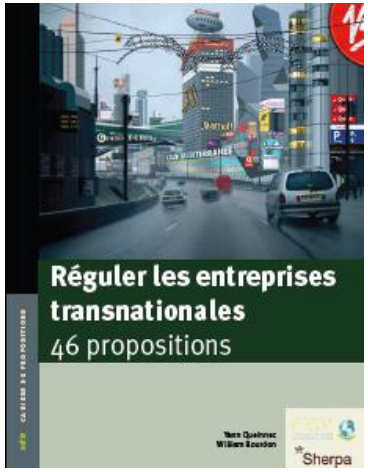

« Dans l'incertitude qui caractérise le devenir de nos sociétés, la redéfinition du rôle des entreprises transnationales au sein de la communauté internationale est devenue l'une des questions centrales. Le lecteur trouvera dans ce *"Cahier de propositions"* une grille de lecture inédite de la problématique si actuelle de la régulation des entreprises transnationales, tenant compte des rapports de forces de plus en plus complexes entre le monde économique et le monde politique.

Pour mesurer la capacité des systèmes de droit à encadrer ces rapports de force, il ne suffit pas de lire les textes ou les décisions de justice. Encore faut-il repenser les notions qui conditionnent la responsabilité juridique et renouveler les instruments d'évaluation et de contrôle ; autrement dit faire appel aux *"forces imaginantes"* du droit pour explorer toutes les possibilités qu'il offre, ou pourrait offrir. […]

Pourvus d'une solide expérience acquise au cours de leurs rapports avec diverses entreprises, et conscients des difficultés théoriques et pratiques inhérentes à un tel projet, Yann Queinnec et William Bourdon ont travaillé de façon concrète et méthodique à proposer les outils juridiques adaptés aux objectifs qu'ils énumèrent : renouveler l'approche de la notion d'entreprise, assurer la prévention des atteintes aux droits fondamentaux et à l'environnement dans le pays d'origine, renforcer le cadre juridique dans les pays d'implantation, enfin, au niveau global, tenir compte de l'internationalisation de l'entreprise et des enjeux du développement durable pour promouvoir de nouveaux concepts comme le "contrat durable".

Ce Cahier, à la fois modeste et ambitieux, réaliste et porteur d'un idéal, est destiné à tous ceux qui s'interrogent sur les réponses possibles et souhaitables aux désordres actuels révélés, aggravés, et parfois créés, par la mondialisation des marchés. Il apporte des réponses innovantes qui devraient stimuler le débat, tout en invitant à l'engagement des citoyens, des entreprises et des États. »

Le cahier de propositions (CDP) a été réalisé avec le soutien de la Fondation Charles Léopold Mayer dans l'objectif de rendre intelligible et accessible les enjeux juridiques de la régulation des entreprises transnationales, et d'envisager les modalités d'application des solutions proposées.

Afin de diffuser le CDP le plus efficacement possible, nous avons ciblé, parmi différentes catégories d'acteurs, les plus susceptibles de s'approprier les propositions formulées par SHERPA, de les appliquer et de les diffuser dans leur domaine d'activité respectif. Des institutions, qui ont pour tâche de formuler les politiques publiques, aux entreprises appelées à appliquer des mesures responsables, en passant par les académiques, la société civile et les médias, nous avons cherché les acteurs clés qui nous semblaient devoir être convaincus par nos propositions.

La diffusion de la version française du cahier est terminée. Au total, ce sont 1 000 exemplaires de la publication qui ont été distribués. Le résultat a été très bien accueilli, tant sur le fond que sur la forme. Le cahier est arrivé à point nommé avec un agenda institutionnel 2011-2012 très riche sur les questions de gouvernance internationale : G8 / G20, Durban 2011, Rio +20, élections à la présidence française 2012, élections européennes en 2014… Cela ouvre des perspectives intéressantes en termes de plaidoyer.

Outre les vecteurs de diffusion traditionnels, des membres de l'association SHERPA ont participé à de nombreux débats et conférences, et sont intervenus dans des séminaires, des formations et rencontres diverses pour y présenter le CDP.

La publication « Réguler les entreprises transnationales, 46 propositions » est à télécharger librement sur le site de SHERPA.

*Nos Manifestations

SHERPA a organisé deux séminaires pour la mise en débat du Cahier de propositions avec des experts juristes et économistes.

L'objectif de ces événements était d'analyser et d'enrichir les propositions formulées dans le cahier à la lumière des critiques constructives d'un groupe d'experts, afin qu'elles répondent au mieux aux enjeux de la responsabilité sociétale des entreprises et rencontrent un écho favorable dans les instances en mesure de les adopter et les mettre en œuvre. Il s'agissait de sélectionner les propositions les plus pertinentes ou devant être mise en œuvre prioritairement et d'en débattre, afin de faire progresser la réflexion sur le thème de la régulation globale et sur les outils à mettre en œuvre.

23 Juin 2011 I Mise en débat au Cameroun

L'Afrique est une terre d'accueil privilégiée pour les investissements lourds des entreprises transnationales, souvent au mépris des droits fondamentaux des travailleurs et de l'environnement. L'enjeu est d'importance pour le continent : tirer les enseignements de cette situation subie et jouer un rôle moteur dans l'avènement d'une régulation économiquement efficace et sociétalement responsable. La tenue de ce séminaire au Cameroun visait à diffuser nos propositions auprès d'acteurs locaux confrontés aux activités incontrôlées de multinationales et conduire une réflexion sur l'application concrète de mesures de régulation, tenant compte de l'ancrage territorial.

La rencontre a rassemblé 10 participants dont 5 experts africains ; le choix d'un groupe restreint visait à favoriser la profondeur des échanges.

Trois pistes de réflexion principales se sont dégagées :

- La création d'un observatoire national des performances extrafinancières des entreprises ;
- La promotion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) ;
- Le développement d'initiatives spécifiques dans les secteurs miniers et forestiers, qui sont au cœur de l'économie camerounaise et au centre de l'attention des parties prenantes (autorités et populations camerounaises, entreprises et investisseurs, ONG).

15 Décembre 2011 I Mise en débat à Paris

SHERPA a organisé à Paris la deuxième étape de la mise en débat de son ouvrage en présence d'experts économiques et juridiques, qu'ils soient universitaires, avocats indépendants ou juristes en entreprise. Les principaux points discutés ont été les suivants :

- La création d'un statut juridique propre au groupe de sociétés :

Il est nécessaire de lier juridiquement l'ensemble des entités d'un groupe qui sont aujourd'hui indépendantes les unes des autres malgré les liens financiers et commerciaux qui les unissent ;

- La mise en jeu de la responsabilité de la société-mère :

La solution proposée par les intervenants afin de dépasser cette déconnexion entre les entités d'un même groupe serait d'établir un devoir de « *connaissance* » ou « *de suivi* » de la société-mère dans le cadre de sa sphère d'influence définie précédemment. Le faible nombre d'acteurs apte à rechercher la responsabilité de la société-mère a également été identifié comme un obstacle.

- Le renforcement des obligations de transparence des ETN :

Faute de dispositif contraignant, l'opacité règne, à la fois dans les montages juridiques et financiers des grands groupe transnationaux et quant à l'impact de leurs activités.

*AREVA – Lancement de l'Observatoire de la Santé au Niger

Rappel des faits

Le géant français du nucléaire AREVA est implanté depuis plus de 40 ans au Gabon et au Niger, deux pays disposant d'importantes ressources en uranium. Le groupe exploite le site de Mounana de 1958 à 1999 au Gabon, par l'intermédiaire de sa filiale gabonaise la COMUF, et elle exploite depuis 1968 le site d'Arlit au Niger, par l'intermédiaire des sociétés SOMAÏR et COMINAK.

En 2005, SHERPA et la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD) publient un premier rapport faisant état de l'impact social et environnemental néfaste de l'exploitation d'uranium au Niger. Suite à ce rapport, l'association *Mounana*, réunissant d'anciens travailleurs de la COMUF, contacte SHERPA pour l'informer d'une situation similaire autour des mines gabonaises d'AREVA. En 2007, SHERPA et la CRIIRAD, rejoints par Médecins du Monde, publient un deuxième rapport sur l'impact social et environnemental de l'extraction d'uranium au Gabon.

Mine d'uranium au Niger

Au Niger comme au Gabon, même constats : les travailleurs sont surexposés aux radiations, les populations riveraines utilisent des matériaux radioactifs pour la construction de bâtiments (hôpitaux, maternité, école), les ressources en eau sont accaparées par l'activité d'extraction, etc. De plus, on constate un nombre important de pathologies développées par les mineurs et leur famille.

Sur la base de ces rapports, SHERPA et la CRIIRAD annoncent alors leur intention de porter plainte contre AREVA sur les chefs d'accusation d'homicides et blessures involontaires, de mise en danger d'autrui et de faute inexcusable. Les associations entendent d'une part dénoncer l'existence de risques liés à l'irradiation connus par AREVA, l'absence coupable d'information à l'égard des employés, et la volonté de maintenir les populations affectées dans l'ignorance de ces risques, et d'autre part obtenir réparation pour les victimes.

Face à cette éventualité, AREVA propose en 2007 de trouver une solution négociée. En accord avec les associations partenaires (Médecins du Monde, Aghir In'Man et l'association *Mounana*), SHERPA rejoint la table des négociations pour représenter les victimes. En 2009, après deux années d'âpres discussions, AREVA et SHERPA parviennent à la conclusion d'accords dont l'objectif est double : garantir l'indemnisation des victimes et prévenir l'irradiation sur les sites d'exploitation. Pour y parvenir, les accords prévoient notamment la création d'observatoires locaux de santé sur chacun des sites miniers d'extraction d'uranium d'AREVA.

Quoi de neuf en 2011 ?

Le 6 décembre 2011, l'Observatoire de la Santé de la Région d'Agadez (OSRA) a été officiellement mis en place. SHERPA salue la concrétisation de cette disposition, qui intervient après 6 ans de travail sur ce dossier, mais nous entendons rester vigilants sur son application.

L'OSRA a pour objet d'assurer le suivi sanitaire des anciens travailleurs et des populations riveraines exposés à l'uranium dans les mines d'AREVA au Niger. Il devra permettre d'informer en toute transparence les autorités nigériennes, les anciens salariés et les populations environnantes sur les résultats du suivi. Les premiers examens médicaux devront avoir lieu au premier semestre 2012. Si des cas de maladies imputables à l'activité professionnelle étaient mis en évidence, conformément aux accords, AREVA prendra en charge les soins. SHERPA, qui a participé à l'élaboration des statuts de l'observatoire, veillera à son bon fonctionnement, et à sa conformité aux ambitions et objectifs fixés.

Uranium à l'air libre - ©Infos Gabon

Après le lancement de l'Observatoire de la Santé de Mounana (OSM) créé le 19 octobre 2010 au Gabon, l'OSRA est le deuxième observatoire mis en place en exécution des accords. Il s'agit d'une initiative inédite dans le secteur minier : c'est en effet la première fois qu'une organisation de la société civile obtient d'une multinationale minière un tel engagement sur plan sanitaire, matérialisé par la mise en place d'observatoires de la santé. De plus, la négociation et la mise en œuvre des accords reposent sur l'implication de tous les acteurs concernés : la société civile et les représentants des travailleurs, les autorités publiques et l'entreprise.

Le Bilan

Fin 2011, l'OSM avait permis à près de 400 des 1 600 anciens travailleurs de la COMUF de bénéficier d'un examen clinique, d'une analyse sanguine et d'une radiographie des poumons. Parmi les 22 demandes d'indemnisation déposées par d'anciens travailleurs expatriés de la COMUF au Gabon et défendues par SHERPA, 2 ont été jugées recevables et 4 autres sont toujours en cours d'examen par le Groupe médical ad-hoc. À l'OSRA, mis en place plus tardivement compte tenu de la situation sécuritaire du pays, les consultations ont débuté en janvier 2012. Elles devraient s'étaler sur les deux prochaines années.

SHERPA est satisfaite des résultats obtenus jusqu'à présent, compte tenu notamment des difficultés politiques rencontrées, et des problèmes logistiques inhérents au lancement des procédures de consultation médicale : autorités nationales souvent peu conciliantes, conditions sécuritaires, difficultés à contacter et à réunir les anciens travailleurs etc. Il reste cependant un long chemin à parcourir, et des insuffisances financières, matérielles et humaines à combler pour la bonne marche des observatoires. En tant que représentant de la société civile locale, SHERPA est en contact permanent avec les parties prenantes, et entend veiller au respect et à l'application des Accords. L'association continuera à se faire l'écho des populations locales, portera leurs revendications auprès d'AREVA, et le cas échéant dénoncera les manquements.

* L'Affaire Mopani – Évasion fiscale dans les mines de cuivre en Zambie

Rappel des faits

Mopani Copper Mines est la plus importante société minière de Zambie et est l'une des principales productrices de cuivre et de cobalt du pays. Il s'agit d'une filiale des multinationales Glencore International PLC (Suisse) et First Quantum Minerals Ltd (Canada), par le biais de sociétés intermédiaires pour la plupart implantées dans des paradis fiscaux.

© CC MM-J (FlickR.com)

En 2009, le gouvernement zambien, appuyé par la Norvège, a fait réaliser un audit de la mine de Mopani par les cabinets d'experts Grant Thorton et Econ Pöyry. Les résultats de l'audit (obtenus par SHERPA) révèlent plusieurs anomalies : une augmentation inexpliquée de 380 millions de dollars des coûts de production en 2007, des volumes de production officiels étonnamment faibles, en comparaison des autres exploitations de la région, des manipulations des prix du cuivre au profit de Glencore en violation du principe de pleine concurrence…

Ces différents procédés auraient ainsi permis à la société Mopani d'afficher des recettes dérisoires et d'alléger considérablement le montant de son imposition.

Il ne s'agit pas d'un cas isolé. Sur 12 compagnies minières opérant en Zambie, une seule paie l'impôt sur les bénéfices : les autres sont officiellement déficitaires malgré l'envolée des cours des matières premières. Dans cette situation, le manque à gagner pour l'État zambien, l'un des plus pauvres du monde en termes de revenus comme de développement humain, est colossal.

La procédure

En Avril 2011, SHERPA et 4 associations partenaires : la Déclaration de Berne (Suisse), Mining Watch Canada, l'Entraide Missionnaire (Canada), et le Centre for Trade Policy and Development (Zambie) déposent une plainte extrajudiciaire (dite « circonstance spécifique ») auprès des Points de Contact Nationaux (PCN) de l'OCDE Suisse et Canadien contre les sociétés Glencore International et First Quantum Minerals. Les plaignants estiment que ces dernières ont enfreint les chapitres II (principes généraux) et XI (fiscalité) des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, qui exigent notamment que les entreprises contribuent aux progrès économique des pays dans lesquelles elles exercent leurs activités et s'acquittent ponctuellement des impôts dont elles sont redevables.

Les principes directeurs de l'OCDE sont un instrument dit de Soft Law, en cela qu'ils n'ont pas de valeur contraignante et ne peuvent entraîner de mesures coercitives. Il s'agit néanmoins d'un levier qui peut contribuer à la régulation des activités des multinationales, en s'appuyant notamment sur le risque pour la réputation de l'entreprise.

À travers cette plainte, les associations veulent faire constater les violations des principes directeurs et engager un dialogue constructif avec les multinationales en cause – dialogue qui, nous l'espérons, aboutira au remboursement des impôts impayés et à l'amélioration durable des pratiques sur place.

Au-delà, nous voulons attirer l'attention des décideurs, politiques notamment, sur les enjeux et conséquences de l'évasion fiscale, et le frein qu'elle constitue au développement. L'évasion fiscale des multinationales prive chaque année les pays en développement de 125 milliards d'euros de recettes fiscales, c'est à dire une fois et demie la somme octroyée par les pays du Nord au titre de l'aide publique au développement.

Le Bilan

Au 31 décembre 2011, aucune avancée concrète n'était intervenue du côté de l'OCDE. En revanche, associée à une vaste campagne de dénonciations notamment menées par le collectif Counter Balance, notre action a eu des répercussions politiques et économiques :

Le 1er juin 2011, la Banque Européenne d'Investissement (BEI), qui avait octroyé à Glencore un prêt de 48 millions d'euros pour le financement du projet Mopani, a annoncé qu'elle déclinerait toute nouvelle demande de financement de la multinationale suisse et de ses filiales. Quelques semaines plus tôt, un groupe de 50 eurodéputés s'était mobilisé pour exiger un moratoire sur les financements alloués par l'Union Européenne à l'industrie minière.

Glencore, dont l'entrée en bourse coïncide avec le dépôt de la plainte OCDE, affiche de son côté de toutes nouvelles préoccupations éthiques : la multinationale a ainsi officialisé le 7 septembre 2011 son soutien à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives. Cependant, beaucoup n'y voient que la poudre aux yeux destinée à rassurer les investisseurs et à anesthésier les pouvoirs publics.

*AMESYS – Un système d'espionnage au service du régime de Kadhafi

© Jonathan MacIntosh

En août 2011, une enquête du Wall Street Journal révèle que la société française AMESYS, filiale du groupe Bull, avait fourni en 2007 au dictateur libyen du matériel de surveillance à distance des télécommunications. Les journalistes ont découvert à Tripoli l'existence d'un immeuble de 6 étages entièrement dédié à l'interception des télécommunications. Cette enquête montre comment le système *Eagle* vendu par AMESYS, qui permet de contrôler massivement internet, les réseaux sociaux, les conversations téléphoniques, était utilisé contre les opposants au régime dictatorial de Muammar Kadhafi.

Le 13 septembre 2011, SHERPA dépose plainte auprès du procureur de la République de Paris à l'encontre de la société AMESYS l'accusant d'avoir illégalement vendu un important dispositif de surveillance à distance destiné à traquer les forces rebelles et les opposants au régime. SHERPA considère en effet que, à l'instar de la vente de certains matériels militaires, ce type de transfert de technologie ne devrait pouvoir être vendu qu'avec l'autorisation du gouvernement français.

À travers cette plainte, SHERPA vise à obtenir l'ouverture d'une enquête, pour faire toute la lumière sur cette vente litigieuse et identifier le cas échéant les responsabilités. Au-delà, SHERPA dénonce la logique de profit tout azimut qui anime les acteurs économiques et leur fait perdre le sens du bien commun. En effet, AMESYS se défend d'avoir permis la traque des opposants en affirmant que le produit a été détourné de son objet premier – la surveillance des pédophiles, narcotrafiquants et terroristes en Libye – et en invoquant le contexte de rapprochement diplomatique entre la France et ce pays au moment de la vente. On a cependant du mal à imaginer que les dirigeants de la société AMESYS aient pu croire une seule seconde que le régime du Colonel Kadhafi, ouvertement autoritaire et violent, allait utiliser *Eagle* à des fins honorables.

Une enquête préliminaire a rapidement été ouverte. En décembre 2011, la procédure a été transférée au parquet d'Aix-en-Provence, ville où se situe le siège d'AMESYS.

*Disney en Chine – Fairwashing, ou la RSE instrumentalisée à des fins commerciales

Depuis quelques années, bon nombre de multinationales surfent sur la vague du développement durable et de la RSE, et multiplient depuis la fin des années 1990 les déclarations éthiques afin de répondre aux préoccupations grandissantes des consommateurs. Cependant, la prolifération des chartes éthiques, codes de conduite, labels et normes divers, et de départements RSE au sein des entreprises ne s'est pas accompagnée d'une diminution des violations des droits humains. Force est de constater qu'il existe souvent une contradiction flagrante entre les annonces et la réalité du terrain. Lorsqu'il s'agit de communications environnementales, on parle « *Greenwashing* » ; dans la campagne *Fairwashing*, SHERPA s'intéresse à l'impact social des entreprises, et en l'espèce aux conditions de fabrication des produits Disney en Chine.

Rappel des faits

Le 8 novembre 2010, SHERPA déposait plainte auprès de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) contre le à l'encontre de la Walt Disney Company afin que son Code de conduite pour les fabricants soit reconnu comme une publicité mensongère : Disney y garantit en effet « *une conduite éthique et responsable en ce qui concerne toutes ses opérations dans chaque partie du monde* », « *le respect des droits de l'individu dans tous les cas* », et le respect des standards de l'entreprise par ses fournisseurs. Or, les enquêtes menées en Chine depuis 2005 par les associations SACOM et China Labor Watch – relayées en France par Peuples Solidaires – dévoilent d'une réalité bien différente : heures supplémentaires excessives et forcées, salaires de misère, conditions de sécurité déplorables, absence de sécurité sociale… sont le quotidien des ouvriers fabricant les jouets Disney en Chine.

La procédure

Il s'agit d'une procédure extrajudiciaire. Le Jury de Déontologie Publicitaire, qui instruit les plaintes, peut aux mieux exiger le retrait des communications publicitaire litigieuses. Notre objectif à travers cette procédure était que le Jury reconnaisse la nature publicitaire des codes de conduite, et qu'ainsi les entreprises qui les enfreignent soient sanctionnées pour publicité mensongère.

L'ARPP a rejeté de la plainte le 3 décembre 2010, au motif que le « *Code de conduite pour les fabricants élaboré par Disney afin d'expliciter ses exigences vis-à-vis de ces fabricants* (...) *ne constitue*[rait] *pas une publicité et n'entre*[rait donc] *pas dans les compétences du Jury.* »

SHERPA rejette catégoriquement cette analyse. Il est évident que de plus de plus de consommateurs accordent une importance accrue aux conditions sociales de fabrication des produits qu'ils achètent ; et que les communications éthiques des entreprises visent précisément à orienter leur choix. Nous avons donc introduit un recours le 6 janvier 2011, en espérant pourvoir amener l'ARPP à réviser sa position. Ce recours a pareillement été rejeté.

Le Bilan

La décision de l'ARPP montre que le chemin à parcourir est encore long. Aujourd'hui encore, la RSE repose en effet essentiellement sur une base volontaire : si les entreprises bafouent les engagements qu'elles ont pris volontairement, aucunes sanctions ne leur seront appliquées.

SHERPA maintien que les engagements éthiques des multinationales, tels que les codes de conduite et autres chartes éthiques, ne sont pas a-juridique de sorte que la responsabilité des entreprises qui les violent sciemment devrait pouvoir être engagée. L'association continue à explorer les pistes, judiciaires et extrajudiciaires, pour s'attaquer aux communications fallacieuses des entreprises, et graduellement leur donner une valeur contraignante. Il s'agit d'une part d'empêcher que des multinationales puissent compter sur un effet d'annonce pour biaiser le choix des consommateurs, et d'autre part de s'assurer du respect des engagements pris par les entreprises en matière de droits humains dans les pays où elles opèrent.

*Projet de Barrage en Ouganda – Comment la BEI transgresse ses politiques opérationnelles

Rappel des faits

Le projet Bujagali Hydroelectric concerne la construction et l'exploitation d'un barrage et d'une centrale hydroélectrique sur le Nil, à 10 km de la sortie du Lac Victoria, en aval des barrages existants de Nalubaale et de Kiira.

Ce projet est depuis de nombreuses années critiqué par la société civile ougandaise et internationale, en raison de son impact sur l'environnement et les populations locales. En effet, la construction de ce barrage aurait de nombreux effets néfastes : diminution du niveau de l'eau du Lac Victoria, pollution des eaux, submersion de terres agricoles fertiles, réduction des réserves halieutiques et menace de l'écosystème de la zone, éviction des populations, destruction de l'héritage naturel, culturel et touristique que représentent les chutes de Bujagali, etc…

En outre, le projet est fondé sur des analyses insuffisantes et erronées. Le barrage ne devrait pas produire la quantité d'électricité escomptée et risque d'entraîner une hausse des prix de l'électricité. La production d'électricité bénéficiera à une minorité – la plus aisée – de la population ougandaise, puisque qu'aucune extension du réseau n'est prévue. Malgré cela, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ont accepté de le financer en 2007.

La procédure

Avertis par une mobilisation de la société civile locale, plusieurs ONG internationales tentent de convaincre la BEI de suspendre ses financements. Celle-ci n'en fera rien : elle accorde un prêt de 95 millions d'Euros en mai 2007. En avril 2009, SHERPA et le collectif Counter Balance organisent une première enquête de terrain. Sur la base des éléments collectés, SHERPA, Counter Balance et la National Association of Professional Environmentalists (NAPE, organisation ougandaise) déposent une plainte devant le Bureau des plaintes de la BEI le 2 décembre 2009.

En effet, ce projet de construction est en contradiction flagrante avec les objectifs de soutien au développement et les obligations de la banque en matière d'évaluation de la durabilité environnementale et économique du projet, de réparation équitable pour les populations affectées et de mise en œuvre de mesures alternatives pour compenser l'impact de la construction sur les chutes de Bujagali.

Dans la plainte, SHERPA, Counter Balance et la NAPE demandaient à ce que la BEI :

1. Recommande la réalisation d'études indépendantes pour mesurer l'impact social et environnemental du projet, et estimer la production d'électricité ;
2. Veille à ce que les mesures compensatoires promises (relogement, accès au travail et à l'électricité…) soient effectives ;
3. Suspende ses financements tant que les deux exigences précédentes ne seront pas remplies, et tant que les procédures judiciaires initiées localement n'auront pas abouti.

Le Bilan

Durant les deux années qui ont suivi le dépôt de la plainte, la banque est restée muette, si bien que le 15 novembre 2011, SHERPA et ses partenaires ont saisi le Médiateur Européen pour mauvaise administration. En effet, malgré le large dépassement des délais stipulés par le Mécanisme de traitement des plaintes de la BEI, celle-ci n'a rendu aucune conclusion, tout en continuant à financer le projet.

*Nos contributions

❖ « *Biens Mal Acquis, une affaire purement africaine ?* », Article de Maud Perdriel-Vaissière, décembre 2011 | Altermondes n°28

❖ « *Le Parquet français en situation de coma dépassé* », Article d'Eric Alt, 14.12.2011 | Agora Vox

❖ Non State actors in asset recovery, ouvrage collectif sous la direction de Pedro Gomès Pereira et Daniel Thelesklaf, « *How to turn Article 51 into reality?* » par Maud Perdriel-Vaissière I Basel Institute on Governance, 2011

❖ « Indignés contre la corruption », Article d'Eric Alt, 08.10.2011 | Agora Vox

❖ « *Pour des contre-pouvoirs* », Tribune de William Bourdon, 06.10.2011 | Le Monde – Idées

❖ Secteur Minier coté et risques ESG – De l'influence des ONG sur l'activité et la réputation des entreprises minières, Interview de Sandra Cossart et William Bourdon de Sherpa I Etude Novethic – Be-linked, 2011, pages 53 à 56

❖ « *Comment être de plus en plus irresponsable en étant de plus en plus responsable ?* », Article de William Bourdon et Yann Queinnec, 27.08.2011 I Blog de Paul Jorion

❖ Garantir que le crime ne paie pas - Stratégie pour enrayer le développement des marchés criminels, ouvrage collectif sous la direction de Chantal Cutajar, « *Titre III : La Restitution des avoirs illicites* », par Maud Perdriel-Vaissière | Presses Universitaires de Strasbourg

❖ Entretien avec William Bourdon et Yann Queinnec I Dalloz 2011, page 1608

❖ « *La poursuite des faits de corruption à la lumière de l'affaire des Biens mal acquis* », par Maud Perdriel-Vaissière | Dalloz 2011, page 112

❖ « *Les Défis de la société civile pour 2011* », Tribune de William Bourdon, 06.01.2011 | Good Planet

Les Bonus

❖ Wanna be rich? Careful… SHERPA watches out for corruption!

À l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la corruption, SHERPA a réalisé un clip vidéo humoristique pour rappeler que la grande corruption est un enjeu majeur de développement. L'enrichissement illicite des hauts responsables politiques et économiques est une cause directe de la pauvreté des peuples à travers le monde. Si des outils juridiques existent pour s'attaquer à ce problème, les obstacles politiques et judiciaires perdurent…

❖ ACTION DISCRETE – Les Biens Mal Acquis de Ben Ali

En Janvier 2011, peu après la chute de Ben Ali et le dépôt de la plainte pour la saisie de ses avoirs, SHERPA s'est faite piéger par *ACTION DISCRÈTE*, émission de caméra cachée de Canal +. L'équipe SHERPA, aux prises avec une mystérieuse malle… Un grand moment ! À voir et à revoir en ligne.

❖ William Bourdon primé pour la création de SHERPA !

Le 22 Juin 2011, lors de la première édition du Trophée de la communication Juridique qui récompense les avocats à l'origine d'actions de communication innovantes, William Bourdon a reçu le prix de l'engagement pour la création de SHERPA.

*Nous y étions

❖ 19 Janvier 2011 I Conférence « ONG et Droit : de nouvelles armes juridiques pour les sociétés civiles du Nord et du Sud », Université Paris 1

❖ 25 Janvier 2011 I Conférence « Firmes et mondialisation : RSE ou régulation ? », Université de Grenoble 2

❖ 8 Mars 2011 | CINEMaCTION – Projection débat : « Uranium, l'héritage empoisonné » (Cognac)

❖ 14 & 15 Mars 2011 | Festival International du Film de Droits de l'Homme – Projection débat : « Toxic Playground » (Paris)

❖ 17 Mars 2011 | Projection-débat autour du film « À ciel ouvert » à l'espace Saint-Michel (Paris)

❖ 30 Mars 2011 I Conférence « Les Outils juridiques et institutionnels de la protection sociale au plan international », Université de Lyon

❖ 4 Avril 2011 I Conférence de Coordination Sud « Droits Humains et développement : comment concrétiser l'approche par les droits humains ? » (Paris)

❖ 6 Avril 2011 I Journée débats de Ritimo « Le pouvoir des entreprises transnationales » (Paris)

❖ 7 Avril 2011 I Séminaire national RSE à l'initiative du député Bertrand Pancher, Assemblée Nationale (Paris)

❖ 13 Avril 2011 I Conférence annuelle de C5 « Fraud, asset tracing and recovery » (Genève)

❖ 27 & 28 Avril 2011 I All-India Anti-Corruption Summit, organise par Transparency International et 5th Pillar (New Delhi)

❖ 28 Avril 2011 I Les Jeudis de l'Écologie « Nord/Sud : la responsabilité sociale et environnementale des entreprises » (Paris)

❖ 14 Mai 2011 I Conférence – Déclaration de Berne : « Lutte contre les Biens Mal Acquis en France » (Suisse)

❖ 21 Mai 2011 I Colloque « La Restitution des biens mal acquis à l'étranger » (Tunisie)

❖ 27 Mai 2011 I Colloque international « L'entreprise dans la société du XXIe siècle » (Rennes)

❖ 17 Juin 2011 I Table ronde « Y a-t-il une diplomatie des Droits de l'Homme ? », Forum 100 Idées pour la France de Terra Nova (Strasbourg)

❖ 22 Juin 2011 I Colloque Droit et Démocratie : « La grande corruption est-elle un crime contre l'humanité ? »

❖ 23 & 24 Juin 2011 I 9e Conférence annuelle contre la corruption de l'International Bar Association « The fight against foreign bribery » (Paris)

❖ 1er Juillet 2011 I Colloque « Paradis fiscaux, judiciaires et règlementaires » à l'Assemblée Nationale (Paris)

❖ 5 Juillet 2011 I Table ronde – OSCE : « On the road to Marrakesh : the role of civil society in fighting corruption » (Vienne, Autriche)

❖ 8 Septembre 2011 I Débat – Novethic/Be-linked : « Secteur Minier coté et risques ESG : de l'influence des ONG sur les entreprises minières » (Paris)

❖ 26-28 Septembre 2011 I 6e Global Conference des Ateliers de la Terre (Evian)

❖ 6 & 7 Octobre 2011 I Colloque « Exploitation des ressources naturelles et Droits de l'Homme » (Grenoble)

❖ 7 Octobre 2011 I Conférence annuelle – Task Force for Financial Intergrity : « Corrupt dictators and the Arab Spring : implications for banks and anti-money laundering rules » (Paris)

❖ 14 Octobre 2011 I Colloque – The Business of a Better World : « Human Rights and transnational enterprises : practical applications of the UN's guiding principles on human rights » (Paris)

❖ 14 & 15 Octobre 2011 I Les Rencontres Capitales pour un autre monde : « Droit de l'Homme, droit d'ingérence : comment protéger les populations ? » (Marseille)

❖ 20 Octobre 2011 I Journée d'échange – Comité 21 : « Évaluation et Reporting des stratégies RSE des entreprises et acteurs publics » (Paris)

❖ 20 Octobre 2011 I Colloque – École Nationale de la Magistrature : « Rôle de la Société Civile en matière de lutte contre la corruption » (Paris)

❖ 20 & 21 Octobre 2011 I Conférence – International Catalan Institute for Peace : « Rôle et responsabilités des entreprises en situation de conflit » (Barcelone)

❖ 7 Novembre 2011 I Colloque – Science Po : « La Dette écologique » (Paris)

❖ 12 Novembre 2011 I Forum – La République des Idées : « Les Ateliers du présent : refaire société » (Grenoble)

❖ 12-20 Novembre 2011 I Semaine de la Solidarité Internationale

❖ 25 – 27 Novembre 2011 I Rencontre d'expert sur la prohibition de la torture (Berlin)

❖ 28 Novembre 2011 I Colloque – Novethic : « Investisseurs responsables face aux risques ESG » (Paris)

❖ 2 Décembre 2011 I Conférence « Le Recouvrement d'avoirs illicites » au Conseil de l'Europe (Belgrade)

❖ 12 Décembre 2011 I Débat à l'occasion de la sortie du livre « Le Scandale des Biens Mal Acquis » (Paris)

❖ 14 Décembre 2011 I Eco-bistrot sur les Biens mal acquis (Paris)

❖ 16 Décembre 2011 I L'Exposia, Salon européen : « Droit de l'environnement et responsabilité sociale des entreprises »

II. VIE DE L'ASSOCIATION

Élargissement du Conseil d'Administration

Nous avons eu la joie cette année d'accueillir quatre nouveaux membres au CA, dont l'arrivée participe pleinement de la volonté de renforcement de l'association :

Eric ALT est conseiller référendaire à la Cour de cassation. Il a été vice-président du Syndicat de la magistrature et de l'association MEDEL (Magistrats Européens pour la Démocratie et les Libertés). Il est co-auteur du « Que-sais-je » sur la lutte contre la corruption (PUF, 1997).

Chantal CUTAJAR est docteur en droit privé et sciences criminelles et maître de conférences à l'Ecole de Management de l'Université Robert Schuman (Strasbourg III). Spécialiste en lutte contre la criminalité organisée, elle dirige le Groupe de Recherches Approfondies Sur la Criminalité Organisée (G.R.A.S.C.O.).

Jean MERCKAERT est rédacteur en chef de la revue Projet depuis Mai 2010. Avant cela, il travaillait pour le CCFD-Terre solidaire où il était chargé des questions de financement du développement, et assurait dans le même temps la coordination de la plate-forme paradis fiscaux et judiciaires. Il est l'auteur de bon nombre de rapports pour le CCFD sur les biens mal acquis, les paradis fiscaux et la dette des pays du Sud.

Sarah WYKES est chercheur et chargée de campagne. Dotée de plus de 10 ans d'expériences sur les questions de RSE et de corruption ; elle s'intéresse particulièrement aux impacts humains, sociaux et environnementaux liés au secteur extractif, notamment dans les pays d'Afrique subsaharienne. Elle a collaboré avec de nombreuses organisations dont Heinrich Boell Foundation, Friends of the Earth Europe, Global Witness, International Alert, Amnesty International UK, Oxfam et le Business and Human Rights Resource Centre.

Changements intervenus dans l'équipe salariée

Après presque deux ans au sein de SHERPA, Claire LUCHINI a quitté l'association pour réaliser son rêve de voyage autour du monde. Elle a été remplacée par Rachel LEENHARDT.

Grâce au financement de l'association Solidarités Nouvelles face au Chômage, SHERPA a employé de janvier à juin Céline Être, juriste spécialiste des codes de conduite, qui a essentiellement mis ses compétences au service de la campagne *Fairwashing*.

L'association a également bénéficié cette année du travail de plus de 30 juristes bénévoles et stagiaires, qui ont grandement contribué à la réalisation de nos activités.

SHERPA a en outre renforcé ses liens avec le milieu académique, avec la création de deux cliniques juridiques (en partenariat avec l'école de Droit de Sciences Po Paris et l'Université de Droit de Nanterre) ; les étudiants impliqués dans ce programme ont travaillé à différents projets de recherche en lien avec le programme Globalisation et Droits Humains.

*Communication

Avec la mise en ligne de son nouveau site web fin 2010, SHERPA est parvenue à accroître sa visibilité sur internet en 2011. Le site offre un panorama plus complet qu'auparavant du fonctionnement et des activités de SHERPA, et un accès à l'information plus facile. Des efforts de mise à jour ont été fournis, afin de proposer une expérience de navigation plus dynamique et renforcer la transparence de l'association. SHERPA a par ailleurs accompli des progrès significatifs sur les réseaux sociaux.

La barre des 1 000 fans de SHERPA sur Facebook a été franchie au moment des fêtes de fin d'année. La page est aussi devenue plus interactive, avec d'avantage de reprise des informations et de commentaires postés par les internautes. Il en est de même pour le compte Twitter de l'association : fin 2011, SHERPA comptait 280 abonnés.

L'association a bénéficié d'un impact médiatique jamais atteint. Nous avons recensé 217 articles qui font figurer SHERPA, sachant que la liste, réalisée avec les moyens du bord, est loin d'être exhaustive. 80% de ces articles concernent le programme Flux Financiers Illicites, contre 20% pour le programme RSE, ce qui s'explique en partie par les rebondissements spectaculaires dans l'Affaire des Biens Mal Acquis et le dépôt de la plainte Mopani pour des faits d'évasion fiscale.
SHERPA a en effet diffusé 22 communiqués de presse en 2011, dont 11 sur les Biens Mal Acquis et 5 sur d'autres sujets liés à corruption ; 4 communiqués ont été diffusés concernant le cadre législatif de la RSE et 2 seulement sur des dossiers contentieux visant des entreprises.

Préambule

L'année 2011 a été marquée par d'importants efforts de restructuration destinés à optimiser le fonctionnement de la structure - et tout particulièrement sa gestion financière - et à renforcer la confiance de nos partenaires individuels, associatifs et institutionnels.

Tout d'abord, SHERPA a fait réaliser par le cabinet d'expert-comptable ENTRY EXPERTISE un audit administratif de l'association. Sur la base des recommandations du cabinet ENTRY EXPERTISE et avec l'aide de ce dernier, SHERPA a ainsi procédé à d'importants réaménagements qui ont permis de mettre à plat la gestion financière et comptable de l'association et de rationaliser son fonctionnement quotidien.

Dans le prolongement de cet audit, SHERPA a décidé de faire appel aux services du cabinet ENTRY EXPERTISE pour faciliter la gestion financière et administrative de la structure. Au-delà de la préparation des comptes annuels, le cabinet ENTRY EXPERTISE assure l'établissement des bulletins de paie, des déclarations sociales et des taxes assises sur les salaires et apporte en sus divers soutiens en matière fiscale et sociale.

Enfin, bien que l'association n'y soit pas soumise légalement, SHERPA a fait le choix de faire certifier ses comptes par le cabinet de commissariat aux comptes MAZARS à partir de l'exercice 2011. L'audit des comptes 2011 interviendra sur une base contractuelle ; la nomination du commissaire aux comptes pour un mandat de 6 ans étant soumise à la décision de l'assemblée générale – appelée à se prononcer sur cette question.

Ressources

Les ressources pour l'année 2011 s'élèvent à 268 863 € ce qui représente une augmentation de 30% par rapport à l'exercice 2010.

Etudes et accompagnements	24 550 €
Subventions affectées aux projets	92 871 €
Subventions non affectées	56 584 €
Aides à l'emploi	10 256 €
Dons manuels non affectés	78 961 €
Autres produits	5 641 €
Produits d'exploitation	**268 863 €**

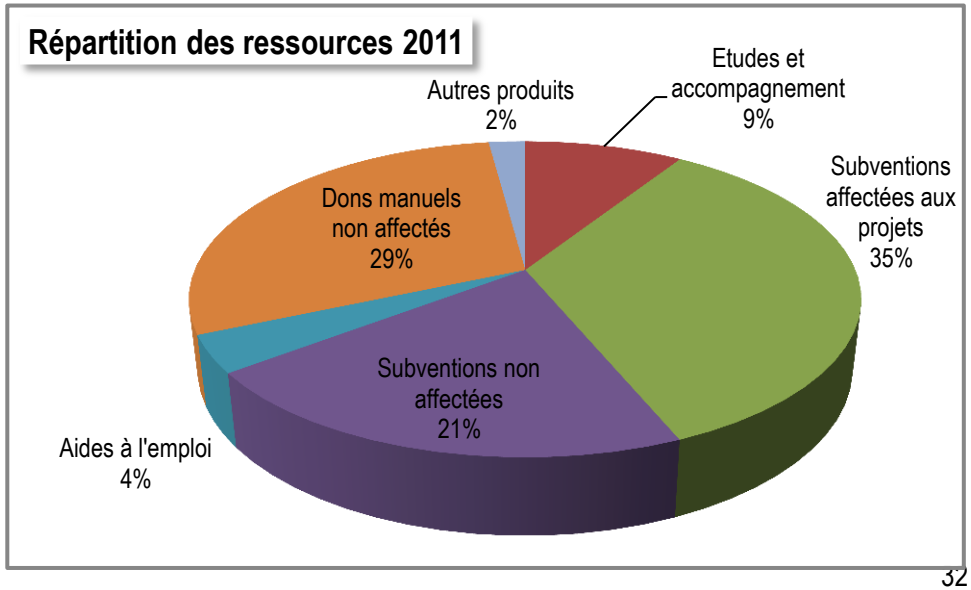

Dépenses

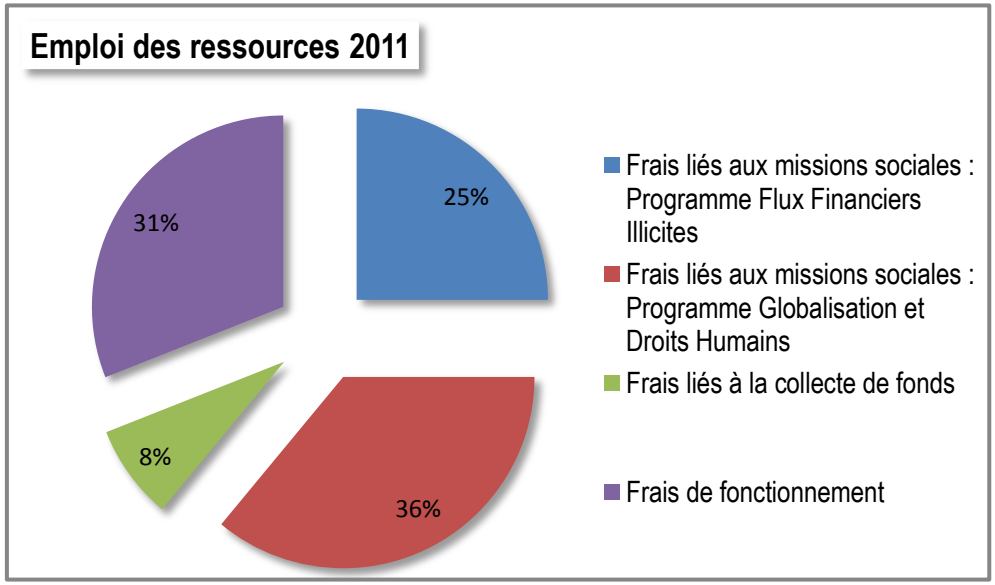

Analyse – éléments clés :

L'essentiel des ressources 2011 ont été affectées à la réalisation des missions sociales de l'association. Au-delà des frais de personnel, les frais directement imputables à la réalisation des missions sociales incluent principalement :

- Les frais et prestations des avocats juristes, traducteurs, et autres spécialistes ;
- Les frais d'organisation de manifestations ;
- Les frais de missions et de déplacements ;
- Les frais de communication.

Les frais de fonctionnement, pour l'essentiel incompressibles, comprennent :

- Les frais de structure (loyers et charges locatives, assurance, honoraires paie, comptabilité et commissaire aux comptes, autres frais de structure) ;
- Les frais de personnel liés à la direction et à l'administration de l'association (non directement imputables à la réalisation des missions sociales ou à la recherche de financement) ;
- Les autres dépenses liées à la gestion courante de l'association (subventions versées ; cotisations liées à la vie statuaire...).

Compte de Résultat

L'association a pu couvrir les charges affectées aux actions et aux frais de fonctionnement à partir des ressources obtenues.

Charges	MONTANT	Produits	MONTANT
Charges d'exploitation	260 864 €	Produits d'exploitation	268 863 €
• Frais et prestations Avocats juristes, Traducteurs	11 127 €	•Prestations - Etudes et accompagnements SHERPA	24 550 €
• Frais - Organisation manifestations	34 109 €	• Subventions affectées aux projets (SOMO, MISEROR, FPH, FRZANCE LIBERTES…)	92 871 €
• Frais de mission et de déplacements	17 783 €	• Subventions non affectées (SIGRID RAUSSING…)	56 584 €
• Frais de personnel (Salaires, Charges sociales et Taxes)	161 210 €	• Aides à l'emploi	10 256 €
• Frais de communication	10 570 €	• Dons manuels non affectés	74 435 €
• Loyers et charges locatives	7 080 €	• Dons manuels via Internet	4 526 €
• Honoraires Paie, Comptabilité, Commissaires aux Comptes	7 813 €	• Autres produits (Partenaires remboursements de frais…Divers)	5 641 €
• Autres frais de structure	7 817 €		
• Amortissements & provisions	1 013 €		
• Autres charges (Subventions versées, cotisations vie associative, autres)	2 342 €		
Charges financières	- €	Produits financiers	27 €
Charges exceptionnelles	4 749 €	Produits exceptionnels	4 570 €
Engagement à réaliser sur ressources affectées	- €	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	- €
Total Charges	265 613 €	Total Produits	273 460 €
Excédent au 31/12/2011	*7 847 €*		

Nos Financeurs

SHERPA tient à remercier chaleureusement ses donateurs, individuels et institutionnels, qui nous ont aidé cette année encore à réaliser toutes ces activités !

L'Équipe SHERPA

Le Conseil d'administration

William BOURDON
Jean-Pierre GETTI
Mireille DELMAS-MARTY
Joseph BREHAM
Sarah WYKES
Eric ALT
Chantal CUTAJAR
Jean MERCKAERT

L'équipe salariée

Maud PERDRIEL-VAISSIÈRE
Sandra COSSART
Claire LUCCHINI
Céline ETRE
Rachel LEENHARDT

Les juristes et avocats référents

Marie-Caroline CAILLET
Léa FORESTIER
Eric MOUTET
Yann QUEINNEC
Julia THIBORD

Les stagiaires et bénévoles

Maxime AGATOR
Yassine ALLAM
Thomas BALLOT
Edith BENELBAZ
Kevin BOSC
William BRILLAT
Adrien CHAMBEL
Arnaud CHAUVEL
Michelle DELATORRE
Anne-Clémence DESMIDT
Andréa DOMANKUSIC
Lucielle GRESSIER
Anaïs GUERRY
Hadia HAKIM
Céline JULLIAT
Pauline KIENLEN
Pauline LAGRAVE
Vincent LANGENBACH
Muriel MANIVANE
Amandine MEHL
Noémie PIERRE
Julie REMY
Yveline RUAUD
Fanny SAURAT
Dara SEMPERE
Antonio SPAMPINATO
Delphine WEIL

COMMENT SOUTENIR SHERPA ?

Vous êtes sensibles à nos actions ? Chaque don compte : vous pouvez faire la différence !

Envoyez vos dons par chèque à l'adresse ci-dessous ou effectuez un don sécurisé en ligne depuis notre site.

GARDONS LE CONTACT !

Association SHERPA
22 rue de Milan
75 009 Paris
FRANCE

Tél : 01 42 21 33 25
www.asso-sherpa.org